

Québec solidaire en campagne politique

C'EST À LEUR TOUR DE SE SERRER LA CEINTURE

www.couragepolitique.org

+ 443 M\$

Fiscalité des particuliers : un palier de plus pour les plus fortunés

En 2008-2009, selon les données du ministère des Finances, le gouvernement québécois a récolté 17,9 milliards \$ en impôts provenant des particuliers, soit 34 % de l'ensemble de ses revenus. En principe, cet impôt varie en proportion de vos revenus : plus ils sont élevés, plus vous devez payer des impôts. Mais est-ce vraiment le cas ?

En 2009, le régime d'imposition au Québec, compte trois paliers :

Particulier	Taux nominal
0 \$ - 37 500 \$	16 %
37 501 \$ - 75 000 \$	20 %
75 000 \$ et plus	24 %

Que les 3% les plus fortunés de la société paient 4% de plus en impôts...

Pour un système fiscal vraiment progressif

Parce que ce sont les plus fortunés qui ont profité le plus des dernières baisses d'impôts

Parce que l'impôt est le moyen le plus efficace de maintenir l'intégrité globale des services publics.

Un système pas vraiment progressif

Toutefois, lorsqu'on prend en considération les prestations et les déductions reçues par les citoyen-ne-s, on réalise que le taux effectif d'imposition – c'est-à-dire ce qui est réellement payé en impôt – varie beaucoup en fonction de ce qu'on gagne et que cette variation favorise globalement les plus fortunés : ceux qui gagnent plus de 100 000\$ par année paient 29% d'impôts alors que les autres qui ont un revenu annuel entre 50 000\$ et 100 000\$ paient 40% d'impôts. On le voit dans le tableau bas, les plus fortunés profitent davantage des déductions permettant de réduire son revenu imposable. C'est contraire au principe même de progressivité de l'impôt.

Particulier 2006

Revenus	Nb. en millions	Contribuables (%)	Revenu total (%)	Déductions totales (%)	Impôt à payer (%)
0 \$ à 19 999 \$	2,558	43,4	13,3	18,1	1,3
20 000 \$ à 29 999 \$	0,911	15,5	11,6	9,4	6,0
30 000 \$ à 49 999 \$	1,307	22,2	25,9	20,7	23,8
50 000 \$ à 99 999 \$	0,927	15,7	31,5	30,4	39,7
100 000 \$ et plus	0,188	3,2	17,7	21,4	29,2
Total	5,891	100	100	100	100

Source : CSN, Se donner le Québec qu'on veut, 2009



Des baisses d'impôts qui profitent surtout aux plus fortunés

Et à ce jeu, le Parti québécois et le Parti libéral appliquent les mêmes règles. De 2000 à 2003 sous le règne péquiste, pour un ménage type de deux enfants et deux adultes avec des revenus annuels de 35 000 \$, le cumul des baisses d'impôt a produit une économie de 969 \$, comparativement à 3 034 \$ pour le même ménage gagnant 100 000 \$. Et en 2007-2008 avec les libéraux, on observe le même phénomène : pour un ménage de deux adultes et deux enfants avec un revenu de 50 000\$, la baisse d'impôt a été de 110\$, alors que pour un ménage avec un revenu de 100 000\$ cette baisse a été de 1859\$.

L'équité pour préserver l'universalité

Ce n'est pas la taxation et la tarification qui vont rétablir la justice fiscale. Nous devons revenir au principe de base qui veut que toutes et tous fassent leur part en fonction des moyens dont ils disposent. Que toutes et tous paient des impôts en fonction de leurs revenus. C'est une question d'équité et de solidarité en plus d'être le moyen le plus efficace de maintenir l'intégrité globale des services publics.

En finançant les services publics avec des taxes spéciales ou des tarifs, le gouvernement recourt au principe de l'utilisateur-payeur. Ainsi, cela revient à considérer ces services comme de simples biens de consommation pour lesquels il est possible d'attribuer une valeur marchande. Ce n'est rien d'autre que le financement à la pièce des services que le Québec a pourtant choisi de développer pour favoriser sa croissance et l'égalité des chances.

Pour Québec solidaire, ces objectifs sont toujours valables et nous croyons que c'est collectivement qu'il est possible d'y arriver. La meilleure façon demeure encore l'impôt. Avec des impôts réellement progressifs, le Québec s'assure aussi la pérennité à long terme des services publics mais également des principes de gratuité et d'universalité.

L'idée de l'ajout d'un palier d'imposition a été avancée par plusieurs acteurs sociaux au cours des derniers mois. Les baisses d'impôts cumulées des dernières années ayant contribué davantage aux plus fortunés, il est évident que c'est en haut de la pyramide des revenus que doivent être appliqués des prélèvements supplémentaires.

Québec solidaire propose donc d'ajouter un palier supplémentaire d'imposition (28%) pour les personnes gagnant plus de 115 000\$. Cette mesure rapporterait 443 millions \$ au gouvernement dès 2010. Dans les faits, cela revient à dire que les 3% les plus fortunés de notre société paieront 4% de plus en impôts sur leurs revenus supérieurs à 115 000\$ par année. C'est le cas au niveau fédéral où l'on compte quatre paliers : les personnes avec un revenu supérieur à 126 000 sont imposées à un taux de 29%.

